

# FONDATION HÔPITAL MONTFORT

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

FONDATION HÔPITAL MONTFORT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

ANNEXE 1

ÉTAT

ÉTAT DES REVENUS

2018

2017

2016

2015

2014

2013

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 27 mai 2019

Marcil Lavallée



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
Fondation Hôpital Montfort

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Hôpital Montfort, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Hôpital Montfort au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel sera mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

**Marcil Lavallée**

OTTAWA  
400-1420 place Blair Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
T 613 745-8387  
F 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à  
independant firm affiliated to

**MOORE STEPHENS**



FONDATION HÔPITAL MONTFORT

État de l'évolution des soldes de fonds  
Exercice clos le 31 mars 2019

	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Fonds affectés			2018 Total	
				Appui à l'Hôpital Montfort	Campagne de financement	Dons désignés		
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	413 200 \$	3 183 299 \$	9 634 943 \$	- \$	- \$	540 735 \$	13 772 177 \$	14 070 835 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(222 897)	787 953	-	(132 580)	93 457	(2 330)	523 603	(298 658)
Virements interfonds (note 11)	(6 680)	(89 692)	-	132 580	(36 208)	-	-	-
<b>SOLDES DE FONDS À LA FIN</b>	<b>183 623 \$</b>	<b>3 881 560 \$</b>	<b>9 634 943 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>57 249 \$</b>	<b>538 405 \$</b>	<b>14 295 780 \$</b>	<b>13 772 177 \$</b>



FONDATION HÔPITAL MONTFORT

État de la situation financière

31 mars 2019

	Fonds affectés						2018 Total
	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Appui à l'Hôpital Montfort	Campagne de financement	Dons désignés	
<b>ACTIF À COURT TERME</b>							
Encaisse	715 483 \$	2 424 442 \$	- \$	- \$	69 209 \$	- \$	911 201 \$
Débiteurs (note 3)	30 869	477 987	-	-	47 274	25 000	779 107
Frais payés d'avance	10 013	63 521	-	-	-	-	13 254
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	1 797 447	-	-	-	-	1 797 447
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(489 890)	(9 165 448)	9 634 943	(178 776)	(139 234)	338 405	-
	266 475	(4 402 051)	9 634 943	(178 776)	(22 751)	363 405	3 361 489
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>							
	-	7 631 114	-	-	-	-	8 631 530
<b>POLICES D'ASSURANCE-VIE (note 5)</b>							
	102 006	-	-	-	-	-	97 276
<b>ACTIF INCORPOREL (note 6)</b>							
	-	3 693 955	-	-	-	-	4 241 208
<b>IMMOBILISATIONS (note 7)</b>							
	3 302	273 625	-	178 776	-	-	333 116
<b>PROMESSES DE DONNS À RECEVOIR</b>							
	-	-	-	-	80 000	175 000	327 000
	105 308	11 598 694	-	178 776	80 000	175 000	13 630 130
	371 783 \$	7 196 643 \$	9 634 943 \$	- \$	57 249 \$	538 405 \$	17 799 023 \$
							16 991 619 \$
<b>PASSIF À COURT TERME</b>							
Créditeurs et frais courus (note 9)	188 160 \$	1 384 422 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	269 847 \$
Partie courante de la dette à long terme (note 10)	-	1 005 235	-	-	-	-	958 788
	188 160	2 389 657	-	-	-	-	1 228 635
<b>DETTE À LONG TERME (note 10)</b>							
	-	925 426	-	-	-	-	1 990 807
	188 160	3 315 083	-	-	-	-	3 219 442
<b>SOLDES DE FONDS</b>							
Non affecté	183 623	3 881 560	9 634 943	-	57 249	538 405	183 623
Affectations externes	183 623	3 881 560	9 634 943	-	57 249	538 405	14 295 780
	371 783 \$	7 196 643 \$	9 634 943 \$	- \$	57 249 \$	538 405 \$	17 799 023 \$
							16 991 619 \$

*Mari-José Martel*, administrateur



, administrateur





## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation Hôpital Montfort (la Fondation) a été constituée le 25 mars 1986 comme organisme de bienfaisance afin d'encourager et de soutenir financièrement l'Hôpital Montfort et l'Institut du savoir Montfort en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### *Comptabilité par fonds*

Pour assurer le respect des limites et des restrictions placées sur l'utilisation des ressources disponibles, les comptes de la Fondation sont classés en fonds aux fins d'établissement de rapports, conformément aux activités ou aux objectifs précisés par les donateurs ou selon les directives du conseil d'administration. Aux fins d'établissement de rapports financiers, les soldes de fonds ont été classés entre les fonds suivants :

#### *Fonds d'administration*

Le Fonds d'administration comprend les dons sans objets spécifiques, les collectes de fonds générales ainsi que les transactions quotidiennes de la Fondation. Au cours de l'exercice, la Fondation transfère une partie des dons du Fonds d'administration au Fonds affectés.

#### *Fonds affectés*

Le Fonds de gestion du stationnement comprend les activités liées à la gestion du stationnement. Une entente a été signée avec l'Hôpital Montfort qui spécifie que les soldes de fonds doivent être conservés par la Fondation jusqu'à l'échéance de l'entente, échéant en 2025. Une partie des soldes de fonds est réservée pour subvenir aux besoins en infrastructure (réserve pour infrastructure); à l'échéance de l'entente, ce montant sera transféré à l'Hôpital Montfort. La balance du Fonds de gestion du stationnement sera conservée par la Fondation qui pourra l'utiliser dans le cadre de sa mission.

Le Fonds d'appui à l'Hôpital Montfort comprend des dépenses encourues pour appuyer l'Hôpital dans la réalisation de ses objectifs.

Le Fonds de campagne de financement comprend les activités liées à la campagne de financement majeur pour des projets spécifiques.

Le Fonds de dons désignés comprend les dons dont l'utilisation est réservée par le donateur à des fins particulières.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### *Constataion des produits*

La Fondation emploie la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports. Les dons restreints par les donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds à objets spécifiques lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Tous les dons non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports soumis à des restrictions qui n'ont pas de fonds séparés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsque les dépenses correspondantes sont encourues.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Constatation des produits (suite)*

Les produits de collecte de fonds sont constatés dans l'exercice au cours duquel la collecte a lieu, que le prix est établi ou peut être déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de stationnement sont constatés lorsque le service est rendu, que le prix est établi ou peut être déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont constatés dans leurs fonds respectifs lorsqu'ils deviennent exigibles.

### *Apports de services*

Les bénévoles aident la Fondation en contribuant plusieurs heures à la mise en œuvre de ses projets. Étant donné la difficulté d'évaluer le nombre d'heures et la juste valeur des apports de services, ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### *Apports à recevoir*

Un apport à recevoir est comptabilisé à titre d'actif lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

### *Instruments financiers*

#### *Évaluation des instruments financiers*

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et du swap du taux d'intérêt, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus ainsi que de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.



**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*****Polices d'assurance-vie***

Les polices d'assurance-vie sont comptabilisées à titre de produits lorsque la Fondation devient le bénéficiaires. La juste valeur des polices d'assurance-vie correspond approximativement à leur valeur de rachat.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur se composent de l'emprunt à taux variable et du swap de taux d'intérêt.

***Actif incorporel***

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. L'amortissement de la licence d'utilisation du stationnement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

***Immobilisations***

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Équipement lié au stationnement	3 ans à 10 ans
Équipement	3 ans et 10 ans
Ameublement et équipement	10 ans et 15 ans

***Réduction de valeur des immobilisations***

La Fondation comptabilise en charges une réduction de valeur d'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

**3. DÉBITEURS**

	Fonds d'adminis- tration	Gestion du stationnement	Campagne de financement	Dons désignés	2019 Total	2018 Total
Hôpital Montfort, sans intérêt	735 \$	57 690 \$	270 \$	- \$	58 695 \$	62 999 \$
Santé Montfort, sans intérêt	-	204 118	-	-	204 118	58 595
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	-	6 394	-	-	6 394	8 450
Taxes à la consommation	5 445	7 544	4	-	12 993	6 563
Stationnement	-	202 241	-	-	202 241	200 520
Promesses de dons	24 689	-	47 000	25 000	96 689	441 980
	<b>30 869 \$</b>	<b>477 987 \$</b>	<b>47 274 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>581 130 \$</b>	<b>779 107 \$</b>

# FONDATION HÔPITAL MONTFORT

## Notes complémentaires

31 mars 2019

10

### 4. PLACEMENTS

	Coût	2019	2018
Institutions financières			
Dépôts à terme	700 955 \$	728 320 \$	2 106 516 \$
Obligations	4 067 632	4 031 989	4 668 442
Autres	759	759	-
Fédéral, provincial, municipal			
Dépôts à terme	146 679	148 806	-
Obligations	4 395 937	4 443 407	3 297 072
Autres	75 280	75 280	217 427
	<u>9 387 242</u>	<u>9 428 561</u>	<u>10 289 457</u>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>1 792 071</u>	<u>1 797 447</u>	<u>1 657 927</u>
	<u>7 595 171 \$</u>	<u>7 631 114 \$</u>	<u>8 631 530 \$</u>

### 5. POLICES D'ASSURANCE-VIE

Le montant de 102 006 \$ représente la valeur de rachat des polices d'assurance-vie dont la Fondation est bénéficiaire. La valeur réalisable au moment du décès des donateurs totalise 1 310 000 \$.

### 6. ACTIF INCORPOREL

	Coût	Amortissement cumulé	2019	2018
Licence d'utilisation du stationnement	<u>10 945 055 \$</u>	<u>7 251 100 \$</u>	<u>3 693 955 \$</u>	<u>4 241 208 \$</u>

### 7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2019	2018
<i>Fonds d'administration</i>				
Équipement	<u>73 716 \$</u>	<u>70 414 \$</u>	<u>3 302 \$</u>	<u>9 416 \$</u>
<i>Gestion du stationnement</i>				
Équipement lié au stationnement	<u>443 266 \$</u>	<u>169 641 \$</u>	<u>273 625 \$</u>	<u>129 890 \$</u>
<i>Appui à l'Hôpital Montfort</i>				
Ameublement et équipement	<u>275 301 \$</u>	<u>96 525 \$</u>	<u>178 776 \$</u>	<u>193 810 \$</u>
			<u>455 703 \$</u>	<u>333 116 \$</u>



**8. EMPRUNT BANCAIRE**

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 190 000 \$ renouvelable annuellement, au taux préférentiel moins 0,5 %. Cette marge de crédit est entièrement garantie par nantissement de dépôts à terme d'un montant minimum de 200 000 \$. Au 31 mars 2019 et 2018, la marge de crédit est inutilisée.

**9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	Fonds d'adminis- tration	Gestion du stationnement	2019 Total	2018 Total
Hôpital Montfort, sans intérêt	120 094 \$	1 257 571 \$	1 377 665 \$	94 447 \$
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	3 000	-	3 000	7 500
Frais courus	60 466	13 147	73 613	68 730
Fournisseurs	4 600	113 704	118 304	99 170
	<b>188 160 \$</b>	<b>1 384 422 \$</b>	<b>1 572 582 \$</b>	<b>269 847 \$</b>

**10. DETTE À LONG TERME**

	2019	2018
<b>Licence d'utilisation du stationnement</b>		
Emprunt à taux variable converti en un prêt à taux fixe de 4,74 % par swap, garanti par l'Hôpital Montfort remboursable par versements mensuels de 89 391 \$ en capital et intérêt, échéant en janvier 2021	1 880 032 \$	2 838 819 \$
Valeur négative du swap de taux d'intérêt	50 629	110 776
	<b>1 930 661</b>	<b>2 949 595</b>
Partie courante de la dette à long terme	1 005 235	958 788
	<b>925 426 \$</b>	<b>1 990 807 \$</b>

Les versements en capital exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2020	1 005 235	\$
2021	874 797	\$

**11. VIREMENTS INTERFONDS**

Un montant de 100 000 \$ (2018 : 100 000 \$) a été transféré du Fonds de gestion du stationnement au Fonds d'administration pour financer la gestion du stationnement effectuée par le personnel de la Fondation. De plus, un montant de 106 680 \$ (2018 : nil \$) a été transféré du Fonds d'administration au Fonds de Campagne de financement pour financer l'engagement pris par la Fondation pour l'attribution d'un leg testamentaire pour la campagne majeure. Un montant de 142 888 \$ (2018 : nil \$) a été transféré du Fonds de campagne majeure au Fonds de gestion du stationnement pour rembourser l'excédent suite à la finalisation de la campagne majeure du tomodynamomètre avec module cardiaque spécialisé. Finalement, un montant de 132 580 \$ (2018 : 132 299 \$) a été transféré du Fonds de gestion du stationnement au Fonds d'appui à l'Hôpital Montfort pour financer les dépenses encourues au nom de l'Hôpital au cours de l'exercice.

**12. INSTRUMENTS FINANCIERS***Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie.

La Fondation utilise une marge de crédit et assume un prêt comportant des taux d'intérêt variables. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Fondation.

Le swap de taux d'intérêt a une valeur nominale équivalente à la dette à long terme, vient à échéance le 4 janvier 2021 et fixe le taux d'intérêt payé par la Fondation à 4,74 %. Le courtier en produits dérivés de la Fondation évalue la juste valeur de ce swap à 50 629 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 110 776 \$).

Les placements, qui incluent les intérêts courus y afférent, offrent un taux d'intérêt selon le marché au moment de leur acquisition. Les placements portent intérêt à des taux variant entre 1,6 % et 4,95 % (2018 : 1,7 % et 4,95 %) échéant à différentes dates jusqu'en 2026.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client particulier ou d'une quelconque contrepartie.

**13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS****Stationnement**

La Fondation a une entente avec Santé Montfort, une entité apparentée à l'Hôpital Montfort, pour la gestion du stationnement de l'Hôpital Montfort. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues avec cet apparenté au cours de l'exercice :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits reçus de Santé Montfort	321 790 \$	256 410 \$
Recouvrement des frais d'opération liés au stationnement reçus de Santé Montfort <sup>(a)</sup>	<u>117 799</u>	<u>85 055</u>
Total <sup>(b)</sup>	<u>439 589 \$</u>	<u>341 465 \$</u>

<sup>(a)</sup> Étant donné que la Fondation agit à titre d'intermédiaire, ces opérations ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la Fondation.

<sup>(b)</sup> Les opérations entre apparentés présentées dans les états financiers de Santé Montfort sont de 402 569 \$ représentant un écart de 37 020 \$ qui s'explique par le traitement des taxes à la consommation qui diffère entre les deux entités.

**13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)****Salaires et avantages sociaux**

Les salaires des employés de la Fondation sont payés par l'entremise du système de paie de l'Hôpital Montfort. La Fondation rembourse les sommes périodiquement. La Fondation participe, par le biais de l'Hôpital, au Régime de pension des hôpitaux de l'Ontario (RPHO), un régime de retraite interentreprises à prestations définies. Tous les employés à temps complet qui ont atteint six mois de service continu doivent obligatoirement adhérer au RPHO. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de la Fondation pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 49 217 \$. (2018 : 39 424 \$). Compte tenu que l'information requise pour présenter l'information relative au régime n'est pas disponible, ce dernier est traité comme un régime à cotisations définies.

**Dons**

La Fondation a fait des dons totalisant 60 514 \$ à l'Hôpital Montfort au cours de l'exercice (2018 : 1 552 816 \$) ainsi que des dons totalisant 2 116 551 \$ à l'Institut du savoir Montfort (2018 : 2 134 095 \$).

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

La Fondation s'est engagée à verser, en vertu de diverses ententes échéant d'ici avril 2020, un montant total de 626 632 \$ pour des contrats de service et la location d'un terrain pour stationnement.

Les versements pour les deux prochains exercices sont les suivants :

2020	614 739 \$
2021	11 893 \$

La Fondation a également signé un contrat pour la réfection du plafond du stationnement étagé pour un montant totalisant 827 304 \$. Les travaux seront effectués au cours du prochain exercice.

**15. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

